

Profession de foi

Paul VI

30 juin 1968

Nous croyons en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, créateur des choses visibles comme ce monde où s'écoule notre vie passagère, des choses invisibles comme les purs esprits qu'on nomme aussi les anges¹, et créateur en chaque homme de son âme spirituelle et immortelle.

Nous croyons que ce Dieu unique est absolument un dans son essence infiniment sainte comme dans toutes ses perfections, dans sa toute-puissance, dans sa science infinie, dans sa providence, dans sa volonté et dans son amour. Il est *Celui qui est*, comme il l'a révélé à Moïse² et il est Amour comme l'Apôtre Jean nous l'enseigne³: en sorte que ces deux noms, Être et Amour, expriment ineffablement la même divine réalité de Celui qui a voulu se faire connaître à nous, et qui, « habitant une lumière inaccessible⁴ », est en Lui-même au-dessus de tout nom, de toutes choses et de toute intelligence créée. Dieu seul peut nous en donner la connaissance juste et plénière en se révélant comme Père, Fils et Esprit Saint, dont nous sommes par grâce appelés à partager, ici-bas dans l'obscurité de la foi, et au-delà de la mort, dans la lumière éternelle, l'éternelle vie.

Les liens mutuels constituant éternellement les trois Personnes, qui sont chacune le seul et même Être divin, sont la bienheureuse vie intime du Dieu trois fois saint, infiniment au-delà de tout ce que nous pouvons concevoir à la mesure humaine⁵.

Nous rendons grâce cependant à la Bonté divine du fait que de très nombreux croyants puissent attester avec Nous devant les hommes l'Unité de Dieu, bien qu'ils ne connaissent pas le mystère de la Très Sainte Trinité.

Nous croyons donc au Père qui engendre éternellement le Fils, au Fils, Verbe de Dieu, qui est éternellement engendré, au Saint-Esprit, Personne incréée qui procède du Père et du Fils comme leur éternel Amour. Ainsi, en les trois Personnes divines, *coaeternae sibi et coaequales*⁶, surabondent et se consomment, dans la surexcellence et la gloire propres à l'Être incréé, la vie et la béatitude de Dieu parfaitement un, et toujours « doit être vénérée l'Unité dans la Trinité et la Trinité dans l'Unité⁷ ».

Nous croyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le Fils de Dieu. Il est le Verbe éternel, né du Père avant tous les siècles et consubstantiel au Père, *homousios to Patri*⁸, et par Lui tout a été fait. Il s'est incarné par l'œuvre du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie et s'est fait homme : égal donc au Père selon la divinité, et inférieur au Père selon l'humanité, et un Lui-même, non par quelque impossible confusion des natures, mais par l'unité de la personne⁹.

Il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité, Il a annoncé et instauré le Royaume de Dieu et nous a fait en Lui connaître le Père. Il nous a donné son Commandement nouveau : de nous aimer les uns les autres comme Il nous a aimés. Il nous a enseigné la voie des Béatitudes de l'Évangile : pauvreté en esprit, douceur, douleur supportée dans la patience, soif de la justice, miséricorde, pureté du cœur, volonté de paix, persécution endurée pour la justice. Il a souffert sous Ponce Pilate, Agneau de Dieu portant sur lui les péchés du monde, et il est mort pour nous sur la Croix, nous sauvant par son Sang rédempteur. Il a été enseveli et, de son propre pouvoir, il est ressuscité le troisième jour, nous élevant par sa Résurrection à ce partage de la vie divine qu'est la vie de la grâce. Il est monté au Ciel et il viendra de nouveau, en gloire cette fois, pour juger les vivants et les morts : chacun selon ses mérites – ceux qui ont répondu à l'Amour et à la Pitié de Dieu allant à la vie éternelle, ceux qui les ont refusés jusqu'au bout allant au feu qui ne s'éteint pas.

Et son Règne n'aura pas de fin.

Nous croyons en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils. Il nous a parlé par les prophètes. Il nous a été envoyé par le Christ après sa Résurrection et son Ascension auprès du Père. Il illumine, vivifie, protège et conduit l'Église ; il en purifie les membres s'ils ne se dérobent pas à la grâce. Son action, qui pénètre au plus intime de l'âme, rend l'homme capable

de répondre à l'appel de Jésus : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait »¹⁰.

Nous croyons que Marie est la Mère demeurée toujours Vierge du Verbe incarné, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ¹¹, et qu'en raison de cette élection singulière Elle a été, en considération des mérites de son Fils, rachetée d'une manière plus éminente¹², préservée de toute souillure du péché originel¹³ et comblée du don de la grâce plus que toutes les autres créatures¹⁴.

Associée par un lien étroit et indissoluble aux Mystères de l'Incarnation et de la Rédemption¹⁵, la Très Sainte Vierge, l'Immaculée, a été, au terme de sa vie terrestre, élevée en corps et en âme à la gloire céleste¹⁶ et configurée à son Fils ressuscité en anticipation du sort futur de tous les justes ; et Nous croyons que la Très Sainte Mère de Dieu, Nouvelle Ève, Mère de l'Église¹⁷, continue au Ciel son rôle maternel à l'égard des membres du Christ, en coopérant à la naissance et au développement de la vie divine dans les âmes des rachetés¹⁸.

Nous croyons qu'en Adam tous ont péché, ce qui signifie que la faute originelle commise par lui a fait tomber la nature humaine, commune à tous les hommes, dans un état où elle porte les conséquences de cette faute et qui n'est pas celui où elle se trouvait d'abord dans nos premiers parents constitués dans la sainteté et la justice, et où l'homme ne connaissait ni le mal ni la mort. C'est la nature humaine ainsi tombée, dépouillée de la grâce qui la revêtait, blessée dans ses propres forces naturelles et soumise à l'empire de la mort, qui est transmise à tous les hommes et c'est en ce sens que chaque homme naît dans le péché. Nous tenons donc, avec le Concile de Trente, que le péché originel est transmis avec la nature humaine, « non par imitation, mais par propagation » et qu'il est ainsi « propre à chacun »¹⁹

Nous croyons que Notre Seigneur Jésus-Christ, par le Sacrifice de la Croix, nous a rachetés du péché originel et de tous les péchés personnels commis par chacun de nous, en sorte que, selon la parole de l'Apôtre, « là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé »²⁰.

Nous croyons à un seul Baptême institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la rémission des péchés. Le Baptême doit être administré même aux petits enfants qui n'ont pu encore se rendre coupables d'aucun péché personnel, afin que, nés privés de la grâce surnaturelle, ils renaissent « de l'eau et de l'Esprit Saint » à la vie divine dans le Christ Jésus²¹.

Nous croyons à l'Église une, sainte, catholique et apostolique, édifiée par Jésus-Christ sur cette pierre qui est Pierre. Elle est le Corps mystique du Christ, à la fois société visible instituée avec des organes hiérarchiques et communauté spirituelle, l'Église terrestre ; elle est le Peuple de Dieu pérégrinant ici-bas et l'Église comblée des biens célestes ; elle est le germe et les prémisses du Royaume de Dieu, par lequel se continuent au long de l'histoire humaine, l'œuvre et les douleurs de la Rédemption et qui aspire à son accomplissement parfait au-delà du temps dans la gloire²². Au cours du temps, le Seigneur Jésus forme son Église par les Sacrements qui émanent de sa plénitude²³. C'est par eux qu'elle rend ses membres participants au Mystère de la Mort et de la Résurrection du Christ, dans la grâce du Saint-Esprit qui lui donne vie et action²⁴. Elle est donc sainte, tout en comprenant en son sein des pécheurs, parce qu'elle n'a elle-même d'autre vie que celle de la grâce ; c'est en vivant de sa vie que ses membres se sanctifient ; c'est en se soustrayant à sa vie qu'ils tombent dans les péchés et les désordres qui empêchent le rayonnement de sa sainteté. C'est pourquoi elle souffre et fait pénitence pour ces fautes, dont elle a le pouvoir de guérir ses enfants par le Sang du Christ et le don de l'Esprit Saint.

Héritière des divines promesses et fille d'Abraham selon l'Esprit, par cet Israël dont elle garde avec amour les Écritures et dont elle vénère les Patriarches et les Prophètes ; fondée sur les Apôtres et transmettant de siècle en siècle leur parole toujours vivante et leurs pouvoirs de Pasteurs dans le Successeur de Pierre et les Évêques en communion avec lui ; perpétuellement assistée par le Saint-Esprit, elle a charge de garder, enseigner, expliquer et répandre la vérité que Dieu a révélée d'une manière encore voilée par les Prophètes et pleinement par le Seigneur Jésus.

Nous croyons tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu écrite ou transmise, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par le magistère ordinaire et universel²⁵. Nous croyons à l'inaffabilité dont jouit le Successeur de Pierre quand il enseigne *ex cathedra* comme Pasteur et Docteur de tous les fidèles²⁶, et dont est assuré aussi le Collège des évêques lorsqu'il

exerce avec lui le magistère suprême²⁷.

Nous croyons que l’Église fondée par Jésus-Christ et pour laquelle il a prié, est indéfectiblement une dans la foi, le culte et le lien de la communion hiérarchique. Au sein de cette Église, la riche variété des rites liturgiques et la légitime diversité des patrimoines théologiques et spirituels et des disciplines particulières, loin de nuire à son unité, la manifestent davantage²⁸.

Reconnaissant aussi l’existence en dehors de l’organisme de l’Église du Christ, de nombreux éléments de vérité et de sanctification qui lui appartiennent en propre et tendent à l’unité catholique²⁹, et croyant à l’action du Saint-Esprit qui suscite au cœur des disciples du Christ l’amour de cette unité³⁰, Nous avons l’espérance que les chrétiens qui ne sont pas encore dans la pleine communion de l’unique Église se réuniront un jour en un seul troupeau avec un seul Pasteur.

Nous croyons que l’Église est nécessaire au salut, car le Christ qui est le seul médiateur et voie de salut se rend présent pour nous dans son Corps qui est l’Église³¹. Mais le dessein divin du salut embrasse tous les hommes ; et ceux qui sans faute de leur part, ignorent l’Évangile du Christ et son Église, mais cherchent Dieu sincèrement et, sous l’influence de la grâce, s’efforcent d’accomplir sa volonté reconnue par les injonctions de leur conscience, ceux-là, en un nombre que Dieu seul connaît, peuvent obtenir le salut³².

Nous croyons que la Messe célébrée par le Prêtre représentant la personne du Christ en vertu du pouvoir reçu par le sacrement de l’Ordre, et offerte par lui au nom du Christ et des membres de son Corps mystique, est le Sacrifice du Calvaire rendu sacramentellement présent sur nos autels. Nous croyons que, comme le pain et le vin consacrés par le Seigneur à la Sainte Cène ont été changés en son Corps et en son Sang qui allaient être offerts pour nous sur la Croix, de même le pain et le vin consacrés par le prêtre sont changés au Corps et au Sang du Christ glorieux siégeant au Ciel, et Nous croyons que la mystérieuse présence du Seigneur, sous ce qui continue d’apparaître à nos sens de la même façon qu’auparavant, est une présence vraie, réelle et substantielle³³.

Le Christ ne peut être ainsi présent en ce Sacrement autrement que par le changement en son Corps de la réalité elle-même du pain et par le changement en son Sang de la réalité elle-même du vin, seules demeurant inchangées les propriétés du pain et du vin que nos sens perçoivent. Ce changement mystérieux, l’Église l’appelle d’une manière très appropriée *transsubstantiation*. Toute explication théologique, cherchant quelque intelligence de ce mystère, doit, pour être en accord avec la foi catholique, maintenir que dans la réalité elle-même, indépendante de notre esprit, le pain et le vin ont cessé d’exister après la consécration, en sorte que c’est le Corps et le Sang adorables du Seigneur Jésus qui, dès lors, sont réellement devant nous sous les espèces sacramentelles du pain et du vin³⁴, comme le Seigneur l’a voulu, pour se donner à nous en nourriture et pour nous associer à l’unité de son Corps mystique³⁵.

L’unique et indivisible existence du Seigneur glorieux au Ciel n’est pas multipliée, elle est rendue présente dans le Sacrement dans les multiples lieux de la terre où la Messe est célébrée. Et elle demeure présente, après le Sacrifice, dans le Saint Sacrement, qui est au tabernacle, le cœur vivant de chacune de nos églises. Et c’est pour nous un devoir très doux d’honorer et d’adorer dans la sainte Hostie, que nos yeux voient, le Verbe Incarné qu’ils ne peuvent pas voir et qui, sans quitter le Ciel, s’est rendu présent devant nous.

Nous confessons que le Royaume de Dieu commencé ici-bas en l’Église du Christ n’est pas de ce monde, dont la figure passe, et que sa croissance propre ne peut se confondre avec le progrès de la civilisation, de la science ou de la technique humaines, mais qu’elle consiste à connaître toujours plus profondément les insondables richesses du Christ, à espérer toujours plus fortement les biens éternels, à répondre toujours plus ardemment à l’amour de Dieu, à dispenser toujours plus largement la grâce et la sainteté parmi les hommes. Mais c’est ce même amour qui porte l’Église à se soucier constamment du vrai bien temporel des hommes. Ne cessant de rappeler à ses enfants qu’ils n’ont pas ici-bas de demeure permanente, elle les presse aussi de contribuer, chacun selon sa vocation et ses moyens, au bien de leur cité terrestre, de promouvoir la justice, la paix et la fraternité entre les hommes, de prodiguer leur aide à leurs frères, surtout aux plus pauvres et aux plus malheureux. L’intense sollicitude de l’Église, épouse du Christ pour les nécessités des hommes, leurs joies et leurs espoirs, leurs peines et leurs efforts, n’est donc rien d’autre que son grand désir de leur être présente pour les illuminer de la lumière du Christ et les rassembler tous en Lui, leur unique Sauveur. Elle ne peut signifier jamais que l’Église se conforme elle-même aux

chose de ce monde ; ni que diminue l'ardeur de l'attente de son Seigneur et du Royaume éternel.

Nous croyons à la vie éternelle. Nous croyons que les âmes de tous ceux qui meurent dans la grâce du Christ, soit qu'elles aient encore à être purifiées au Purgatoire, soit que dès l'instant où elles quittent leurs corps Jésus les prenne au Paradis comme Il a fait pour le Bon Larron, sont le Peuple de Dieu dans l'au-delà de la mort, laquelle sera définitivement vaincue le jour de la résurrection où ces âmes seront réunies à leurs corps.

Nous croyons que la multitude de celles qui sont rassemblées autour de Jésus, et de Marie au Paradis forme l'Église du Ciel, où dans l'éternelle béatitude elles voient Dieu tel qu'Il est³⁶ et où elles sont aussi, à des degrés divers, associées avec les saints Anges au gouvernement divin exercé par le Christ en gloire, en intercédant pour nous et aidant notre faiblesse par leur sollicitude fraternelle³⁷.

Nous croyons à la communion de tous les fidèles du Christ, de ceux qui sont pèlerins sur la terre, des défunts qui achèvent leur purification, des bienheureux du Ciel, tous ensemble formant une seule Église, et Nous croyons que dans cette communion l'amour miséricordieux de Dieu et de ses Saints est toujours à l'écoute de nos prières, comme Jésus nous l'a dit : « *Demandez et vous recevrez* »³⁸. Aussi est-ce avec foi et dans l'espérance que Nous attendons la résurrection des morts et la vie du monde à venir.

Béni soit le Dieu trois fois Saint. Amen.

¹ Cf. Denzinger-Schönmetzer 3002

² Cf. Ex 3, 14

³ Cf. 1 Jn 4,8

⁴ Cf. 1 Tm 6, 16

⁵ Cf. Denzinger-Schönmetzer 804

⁶ Cf. Denzinger-Schönmetzer 75

⁷ Cf. Denzinger-Schönmetzer 75

⁸ Cf. Denzinger-Schönmetzer 150

⁹ Cf. Denzinger-Schönmetzer 76

¹⁰ Cf. Mt 5,48

¹¹ Cf. Denzinger-Schönmetzer 251-252

¹² Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 53

¹³ Cf. Denzinger-Schönmetzer 2803

¹⁴ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 53

¹⁵ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 53,58,61

¹⁶ Cf. Denzinger-Schönmetzer 3903

¹⁷ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 53,56,61,63 ; Cf. Paul VI, *Allocutio in conclusione III Sessionis Concilii Vaticani II*, in *Acta Apostolicae Sedis* 56, 1964, p. 1016; exhortation apostolique *Signum magnum*, Introduction

¹⁸ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 62 ; Paul VI, exhortation apostolique *Signum magnum*, p.1, n.1

¹⁹ Cf. Denzinger-Schönmetzer 1513

²⁰ Cf. Rm 5, 20

²¹ Cf. Denzinger-Schönmetzer 1514

²² Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 8e50

²³ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 7, 11

²⁴ Cf. Concile de Vatican II, constitution *Sacrosanctum Concilium*, 5,6 ; Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 7,12, 50

²⁵ Cf. Denzinger-Schönmetzer 3011

²⁶ Cf. Denzinger-Schönmetzer 3074

²⁷ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 25

²⁸ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 23 ; Cf. Concile de Vatican II, décret *Orientalium Ecclesiarum*, 2,3,5,6

²⁹ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 8

³⁰ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 15

³¹ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 14

³² Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 16

³³ Cf. Denzinger-Schönmetzer 1651

³⁴ Cf. Denzinger-Schönmetzer 1642. 1651-1654; Paul VI, lettre encyclique *Mysterium fidei*

³⁵ Cf. saint Thomas, *Summa Theologica* III, 73, 3

³⁶ Cf. 1 Jn 3, 2; Denzinger-Schönmetzer 1000

³⁷ Cf. Concile de Vatican II, constitution dogmatique *Lumen gentium*, 49

³⁸ Cf. Lc 11. 9-10; Jn 16,24